

Après la méthode, des actes forts !



Ce 23 mai, l'un après l'autre, les principaux leaders syndicaux et patronaux de l'interprofession ont défilé à l'Élysée. Une première prise de contact présidentielle permettant au nouveau président d'exposer les grandes lignes, et le calendrier, de la réforme du Code du travail. L'annonce a été faite par Emmanuel MACRON et par son Premier ministre : moins d'une semaine après son installation, le nouveau gouvernement veut aller vite. Très vite. Pour ce faire, il procédera à une adoption des réformes, par ordonnances, dès cet été. Rien à voir avec la procédure du 49-3 si vilipendée. La procédure par ordonnances, utilisée par de GAULLE, mais aussi MITTERRAND et CHIRAC, obéit préalablement à une procédure de débat parlementaire d'autorisation (loi d'habilitation) puis, in fine, à une loi de ratification (loi d'adoption). Entre les deux, le gouvernement agit. La procédure par ordonnances si elle ne court-circuite pas le débat de la représentation nationale, favorise la rapidité. L'efficacité aussi. Elle évite les longs débats au sein des hémicycles du Palais Bourbon ou du Palais du Luxembourg, autour des milliers d'amendements déposés par des parlementaires soucieux de ralentir une adoption qu'ils désapprouvent sur le fond. La démocratie n'en souffrira pas si le dialogue social est préservé. La France est en retard par rapport à ses partenaires européens. Si ce n'est d'une guerre au moins d'une économie !

Et on le sait... Si le président veut aller vite sur cette réforme centrale de son programme, c'est aussi parce qu'il sait que les syndicats auront du mal à mobiliser au cœur de l'été. *« Il faut empêcher tout blocage, mais on n'a pas le droit de bloquer la France quand on n'est pas d'accord avec telle ou telle mesure, surtout quand elle était au cœur du projet présidentiel d'Emmanuel MACRON »*, a prévenu le porte-parole du gouvernement.

Ce premier épisode de dialogue social, façon MACRON, détonne. Sur la forme déjà. Même Le Figaro a noté dans son édition du 24 mai *« [la méthode] marque même une certaine rupture. Le président de la République a opté pour la discussion bilatérale, à l'Élysée, plutôt que la plateforme collective à Matignon. Une méthode qui tranche donc avec le quinquennat précédent. »*

Dans le même temps, ce 23 mai, au ministère des transports, Elisabeth BORNE, nouvelle ministre chargée des transports, recevait l'ensemble des organisations patronales de transporteurs. Parallélisme des formes avec l'Élysée. Dialogue social tous azimuts. Représentée par sa présidente Aline MESPLES et son secrétaire général adjoint, Jean-Marc RIVÉRA, l'OTRE qui dès le 17 mai, avait déjà saisi la ministre par courrier, a redit les vives préoccupations de la profession sur ce qui va se négocier à Bruxelles et Strasbourg tant sur la Directive travailleurs détachés que sur le Paquet mobilité dès le 31 mai.

La méthode du dialogue social, façon MACRON, est lancée. Reste le contenu...

L'OTRE attend de voir. Sur la réforme du Code du travail comme sur les dossiers plus spécifiquement transport, l'OTRE veut des engagements forts. Sur le premier point, davantage de flexibilité pour le marché de l'emploi et moins de tracasseries administratives et réglementaires pour les TPE et PME. Sur le second point, face à la brutalité concurrentielle de certains pays de l'Union, une fermeté absolue de la France, sur tous les sujets, qu'ils concernent la protection de notre modèle social comme les règles du cabotage par exemple.

Si, encore une fois, la méthode de la nouvelle équipe au pouvoir semble marquée du sceau de la volonté d'œuvrer rapidement, l'OTRE jugera sur pièce et sur le fond, sur les décisions prises et sur la fermeté des engagements pris. Le nouveau président, lui-même, a rappelé, à satiété, durant la campagne électorale, la nécessité de la réforme à tous les niveaux et en même temps l'obligation de protéger...

Ce n'est pas peu dire notamment dans ce marché européen du transport si menaçant...

Philippe BONNEAU